

**ARRÊTÉ DEP-2026-203 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND ÂGE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 février 2023 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge pour la session 2026 dans l'académie de Créteil est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Sandy ALDERMAN-GUERLOT, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Caroline COUVIN, enseignante

Enseignants :

Madame Élisabeth BOSAK

Monsieur Baptiste FERLIN

Professionnels :

Monsieur Yvon CAULIER

Monsieur Alexandre FRANCIETTE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurora COLLET